



## PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 16 mars 2023 à 18h00 à salle des fêtes de La Bégude-de-Mazenc

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39**

**Nombre de conseillers présents : 26** (départs de 2 conseillers communautaires à 20h40 et 20h50 ayant donné leurs pouvoirs).

**Quorum : 20**

**Nombre de procurations : 11**

**Absents et excusés : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Valdaine de La Bégude-de-Mazenc sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

### **Étaient présents :**

**Mesdames :** I. COINTAULT; C. MOULIN; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; J-P. FABRE; L. VINCENT; P. BENOIT; B. DELPAL; M. EBERHARD; J. GLAYSE; P. BERRARD; P. MAGNAN; S. GALDEMAS; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; F. MUCKE; J-F. POISSON; S. TERROT ; A. JEUNE.

### **Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)

M. DIDIER Thierry (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

M. STEINE Frédéric (pouvoir à Mme MARTIN Marion)

M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. GLAYSE Jacques)

M. BELLE Mickaël (pouvoir à M. BERRARD Philippe)

Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. MAGNAN Patrice)

Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. BOUVIER Eric)

M. BOMPARD Guy (pouvoir à M. VINCENT Lionel)

M. PALLUEL Robert (pouvoir à Mme SYLVESTRE Nicole)

**Etaient absents et excusés :** M. REYNAUD Philippe, M. ROUSSET Maurice

**A été désigné secrétaire de séance :** M. B. DELPAL.

**Présence :** V. FRAYSSE, Conseiller Décideur Locaux -CDL.

### **1 - Ouverture de la séance**

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et donne la parole à M-A. BARBE maire de la commune. Il informe que les projets sont en cours sur la commune et voyant l'importance de l'ordre du jour du conseil, il souhaite un bon conseil communautaire aux élus.

F. SIMIAN procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

### **2 - Ordre du jour :**

- Ouverture de la séance par la Présidente.
- Désignation d'un.e secrétaire de séance.
- Approbation du Procès-verbal du 09 février 2023.
- Approbation des Comptes Administratifs 2022 - Délib. n°10.
- Approbation des Comptes de Gestion 2022. - Délib. n°11.
- Affectations des résultats. - Délib. n°12 à n°16.

- Projets 2023.
- La Commission « Culture – Solidarités ».
  - Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives. - Délib n°17 ;
  - Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) : accord de principe - Délib. n°18.
- La Commission « Travaux – Bâtiments » :
  - Avenant n°3 à l'accord-cadre relatif à l'aménagement d'une école de musique intercommunale dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit. - Délib. n°19 ;
  - Aménagement pour mise aux normes et accessibilité de l'école de musique intercommunale – Demande de subventions auprès du programme LEADER. - Délib n°20 ;
  - Aménagement pour mise aux normes et accessibilité de l'école de musique intercommunale – Demande de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du contrat ambition Région. - Délib n°21 ;
  - Aménagement d'un brise soleil à la Maison de la Céramique du pays de Dieulefit – Demande de subventions auprès du programme LEADER. - Délib n°22 ;
  - Signature d'une convention pour autorisation de passage, en terrain privé, d'une canalisation d'eau potable. - Délib n°23.
- Gestion du personnel et finances :
  - Création d'un poste permanent d'agent technique polyvalent. - Délib. n°24;
  - Programme LEADER - Convention de coopération entre le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales et la CCDB pour la gestion de fin de programme. - Délib. n°25;
  - Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique. - Délib. n°26.
- Décisions de la Présidente.
- Questions et informations diverses.

La Présidente indique une inversion dans l'ordre du jour entre le vote des comptes administratifs (CA) et le vote des comptes de gestion (CG). Réglementairement il faut d'abord passer le vote des CG. Elle indique que les pouvoirs peuvent être pris au dernier moment mais devront être transmis le lendemain.

### **3 - Approbation du procès-verbal du 09. 02.2023**

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 09.02.2023. Le procès-verbal du 09 février est approuvé à la majorité (4 abstentions : C. MOULIN, M. MARTIN, F. MUCKE, A. JEUNE) des conseillers communautaires présents.

B. DELPAL est désigné secrétaire de séance.

### **4 – Approbation des Comptes de Gestion 2022**

F. SIMIAN précise que les chiffres des comptes de gestion sont les mêmes que ceux des comptes administratifs.

V. FRAYSSE confirme et certifie l'exactitude des chiffres inscrits aux centimes près.

F. SIMIAN passe au vote en proposant de passer l'ensemble des budgets en même temps. L'assemblée approuve cette proposition.

La Présidente, F. SIMIAN présente la délibération

La Présidente, F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

### **Délibération 10/2023 - Approbation des Comptes de Gestion 2022.**

Les comptes de gestion 2022 :

- du Budget Général
- du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Déchets ménagers et assimilés"
- du Budget "Régie de distribution de chaleur"

étant conformes aux Comptes Administratifs 2022,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- ACCEPTE les comptes de Gestion 2022 ;
- AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

F. SIMIAN remercie l'assemblée.

## 5 - Approbation des Comptes Administratifs 2022

Un exemplaire des comptes administratifs 2022 a été envoyé à chaque conseiller communautaire.

F. SIMIAN rappelle que les comptes administratifs doivent être votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement. Elle propose de procéder à un vote global à la fin de la présentation de tous les CA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des délégués présents.

Elle propose à l'assemblée de désigner le président de séance qui fera voter les CA en la personne de G. MORÉNAS-MORIN, proposition acceptée par l'assemblée.

### 5.1 - Budget Général

Fabienne SIMIAN donne lecture du compte administratif du budget général - section de fonctionnement puis d'investissement.

#### Budget général – Section de fonctionnement

DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVU	RÉALISÉ
011-Charges à caractère général	629 674.00 €	521 617.59 €	013-Atténuations de charges	11 360.00 €	17 638.02 €
012-Charges du personnel et frais assimilés	946 982.00 €	946 923.35 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	274 240.00 €	277 080.69 €
014 - Atténuation de produits	1 536 627.00 €	1 536 627.00 €	73-impôts et taxes	2 859 387.00 €	2 941 830.68 €
65-Autres charges de gestion courante	1 087 683.00 €	1 005 717.63 €	74-Dotations, subventions et participations	1 213 545.00 €	1 046 767.34 €
66-Charges financières	18 168.00 €	18 167.69 €	75-Autres produits de gestion courante	7 500.00 €	8 328.68 €
67-Charges exceptionnelles	58 300.00 €	53 890.76 €	76-Produits financiers	0.00 €	1.22 €
68-Dotations aux amortissements et aux provisions	3 000.00 €	9.55 €	77-Produits exceptionnels	315.00 €	25 549.36 €
022-Dépenses imprévues	593.00 €		78-Reprises provisions semi-budgétaires	0.00 €	0.00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 281 027.00 €</b>	<b>4 082 953.57 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 366 347.00 €</b>	<b>4 317 195.99 €</b>
023-Virement à la section d'investissement	1 840 280.00 €		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 683.00 €	266 682.30 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	306 462.00 €	306 461.97 €	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>	<b>4 633 030.00 €</b>	<b>4 583 878.29 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>6 427 769.00 €</b>	<b>4 389 415.54 €</b>	002 - Résultat fonctionnement reporté (c)	1 794 739.00 €	1 794 739.73 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (b-a)</b>				<b>194 462.75 €</b>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2022 (b+c-a)</b>				<b>1 989 202.48 €</b>	

M-A. BARBE souligne que les dépenses en fonctionnement à caractère général, il y a environ 100 000€ de plus que l'année précédente ?

La Présidente explique que les chapitres à caractère général n°6042 : Achats et prestations de services et n°617 : Etudes et recherches, correspondent aux projets qui ont démarré cette année. Le chapitre n°60612 : Energie-Electricité a été multiplié par 2,7 par rapport à 2021. Sur le chapitre n°61551 : Matériel roulant, une réparation importante a été réalisée sur un des minibus (6400€).

La Présidente explique que certes le montant des honoraires est élevé pour la collectivité mais que ces opérations, études trouvent en recettes des subventions octroyées : CAF, Région, Département. Elle explique que ces charges et produits ont été engagés sur l'exercice 2022 mais n'ont pas été payés en 2022. Ils seront rattachés au moment du paiement à l'exercice où ils ont été engagés.

La Présidente indique aussi que le chapitre n°012 : Charges de personnel et frais assimilés connaît une augmentation mais de la même manière, des recettes sont inscrites en face par des aides de la CAF, LEADER, l'agriculture. Cette augmentation s'explique aussi par l'augmentation du SMIC et des

points d'indice, de la prime inflation de l'Etat, des augmentations de personnel et de changement dans le temps de travail de certains agents.

C. MOULIN demande à quoi correspond l'indemnité inflation ?

B. BERARD répond que c'est une indemnité réglementaire attribuée à tous les agents en début d'année. Opération blanche puisse qu'elle est totalement remboursée par l'Etat.

C. MOULIN souhaite souligner que les aides en fonctionnement pour les associations ont bien augmenté aussi.

La Présidente indique qu'en page 11 se trouve le détail des subventions allouées aux associations. Elle explique que certaines subventions sont des avances et seront récupérées par le biais de LEADER pour un montant de 30 000 €. Pour les 2 associations qui effectuent le portage de repas la somme a été doublée car la collectivité n'avait pas payé pour l'année 2021.

### Budget général – Section de fonctionnement

DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVU	RÉALISÉ
011-Charges à caractère général	629 674.00 €	521 617.59 €	013-Atténuations de charges	11 360.00 €	17 638.02 €
012-Charges du personnel et frais assimilés	946 982.00 €	946 923.35 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	274 240.00 €	277 080.69 €
014 - Atténuation de produits	1 536 627.00 €	1 536 627.00 €	73-Impôts et taxes	2 859 387.00 €	2 941 830.68 €
65-Autres charges de gestion courante	1 087 683.00 €	1 005 717.63 €	74-Dotations, subventions et participations	1 213 545.00 €	1 046 767.34 €
66-Charges financières	18 168.00 €	18 167.69 €	75-Autres produits de gestion courante	7 500.00 €	8 328.68 €
67-Charges exceptionnelles	58 300.00 €	53 890.76 €	76-Produits financiers	0.00 €	1.22 €
68-Dotations aux amortissements et aux provisions	3 000.00 €	9.55 €	77-Produits exceptionnels	315.00 €	25 549.36 €
022-Dépenses imprévues	593.00 €		78-Reprises provisions semi-budgétaires	0.00 €	0.00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 281 027.00 €</b>	<b>4 082 953.57 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 366 347.00 €</b>	<b>4 317 195.99 €</b>
023-Virement à la section d'investissement	1 840 280.00 €		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 683.00 €	266 682.30 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	306 462.00 €	306 461.97 €	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>	<b>4 633 030.00 €</b>	<b>4 583 878.29 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>6 427 769.00 €</b>	<b>4 389 415.54 €</b>	002 - Résultat fonctionnement reporté (c)	1 794 739.00 €	1 794 739.73 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (b-a)</b>				<b>194 462.75 €</b>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2022 (b+c-a)</b>				<b>1 989 202.48 €</b>	

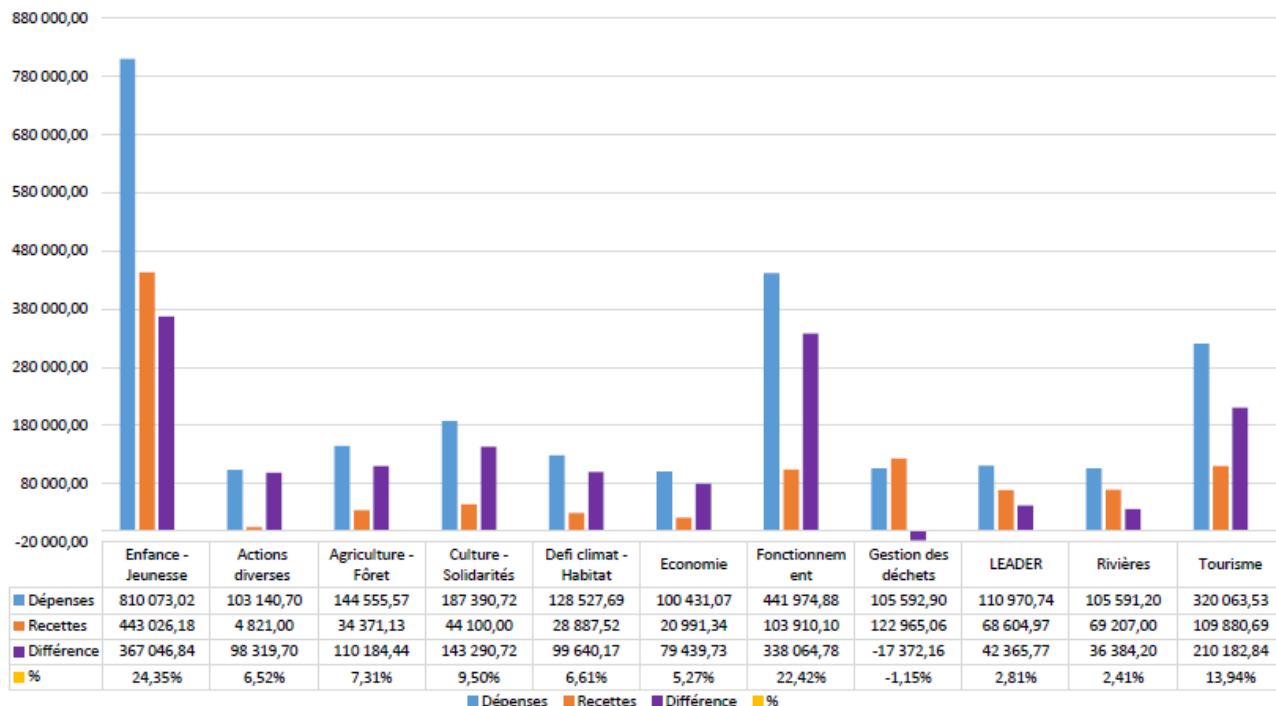
### Budget général – Section d'investissement

DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVU	RÉALISÉ
Opération 22 - Aménagement crèche	307 503.00 €	153 851.89 €	Opération 22 - Aménagement crèche	231 000.00 €	48 736.30 €
Opération 26 - Matériel et Mobilier	12 000.00 €	4 929.14 €	Opération 26 - Matériel et Mobilier	2 013.00 €	417.32 €
Opération 28 - Aménagement Maison céramique	20 000.00 €	0.00 €	Opération 28 - Aménagement Maison céramique	26 000.00 €	24 000.00 €
Opération 30 - Centres de Loisirs	4 855.00 €	1 590.00 €	Opération 30 - Centres de Loisirs	3 190.00 €	260.82 €
Opération 31-Aménagements touristiques	160 000.00 €	0.00 €	Opération 31-Aménagements touristiques	166 699.00 €	25 618.71 €
Opération 32-Bâtiments	1 617 365.00 €	5 388.00 €	Opération 32-Bâtiments	0.00 €	883.85 €
Opération 33-Fibre optique	1 039 200.00 €	259 800.00 €	Opération 33-Fibre optique	0.00 €	0.00 €
Opération 34-Aménagements culturels	75 606.00 €	39 017.60 €	Opération 34-Aménagements culturels	18 700.00 €	7 384.70 €
Opération 36-Siège administratif CCDB	86 944.00 €	27 091.20 €	Opération 36-Siège administratif CCDB	51 500.00 €	4 930.74 €
16-Emprunts et dettes assimilées	100 980.00 €	100 979.73 €	16-Emprunts en cours	1 300 000.00 €	1 300 000.00 €
020-Dépenses imprévues	35 000.00 €		<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 799 102.00 €</b>	<b>1 412 232.44 €</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 459 453.00 €</b>	<b>592 647.56 €</b>	021-Virement de la section de fonctionnement	1 840 280.00 €	
040 - Opérations ordre de transfert entre sections	266 683.00 €	266 682.30 €	040 - Opérations ordre de transfert entre sections	306 462.00 €	306 461.97 €
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>3 726 136.00 €</b>	<b>859 329.86 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>	<b>3 945 844.00 €</b>	<b>1 718 694.41 €</b>
001 - Résultat investissement reporté (c)	219 708.00 €	219 707.99 €			
<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>		<b>153 702.73 €</b>	<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>		<b>183 550.00 €</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (b-a)</b>				<b>859 364.55 €</b>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2022 (b-c-a)</b>				<b>639 656.56 €</b>	

M-A. BARBE demande à quoi correspond le montant 259 800€ sur l'opération n°33 Fibre Optique. La Présidente rappelle qu'un emprunt a été effectué afin de payer les 5 annuités de notre participation à l'équipement de la fibre optique à savoir 259 800 € jusqu'en 2025.  
B. BERARD indique que l'une des 2 sommes est l'amortissement de l'année précédente.

F. SIMIAN présente l'histogramme qui est représentatif des dépenses et des recettes par services.

Financement des services - CA 2022



V. FRAYSSE présente les ratios :  
- la capacité d'autofinancement brute = les recettes réelles de fonctionnement - les dépenses réelles de fonctionnement). Ce chiffre baisse par rapport à 2021 et s'explique entre autres par l'inflation. Sans augmentation fiscale l'année dernière cette CAF aurait été encore plus basse.

Autre précision, l'inflation agit aussi sur les bases des taxes en 2023 elles devraient augmenter de 7,1%.

### Ratios du budget principal

- CAF brute : 234 252€ (en 2021 : 442 426€)
- CAF nette : 133 272€ (en 2021 : 387 138€)
- CAC : 0,95 (en 2021 : 0,84)
- Ratio de rigidité : 51,67 % (en 2021 : 50,75 %)
- Ratio d'endettement : 0,71 année de RRF (en 2021 : 0,31 )

V. FRAYSSE indique que ces chiffres sont corrects, sains pour les comptes de la CCDB

F. SIMIAN demande s'il y a des questions.

### 5.2 - Budget annexe : activités économiques locatives

F. SIMIAN donne la parole à M. EBEHRARD VP de la commission Développement Économique. Il présente le compte administratif du budget annexe : activités économiques locatives en section de fonctionnement et en section d'investissement.

## Budget Annexe1 – Activités économiques locatives - Section de fonctionnement

DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVU	RÉALISÉ
011-Charges à caractère général	14 120.00 €	10 231.63 €	013-Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €
012-Charges du personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 661.00 €	9 272.47 €
65-Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	74-Dotations, subventions et participations	6 200.00 €	0.00 €
66-Charges financières	0.00 €	0.00 €	75-Autres produits de gestion courante	29 000.00 €	29 204.88 €
67-Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	76-Produits financiers	0.00 €	0.00 €
68-Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	0.00 €	77-Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
022-Dépenses imprévues	0.00 €		78-Reprises provisions semi-budgétaires	0.00 €	0.00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>14 120.00 €</b>	<b>10 231.63 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>43 861.00 €</b>	<b>38 477.35 €</b>
023-Virement à la section d'investissement	9.00 €		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 020.00 €	17 020.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 762.00 €	44 761.79 €	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>	<b>60 881.00 €</b>	<b>55 497.35 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>58 891.00 €</b>	<b>54 993.42 €</b>			
002 - Résultat fonctionnement reporté (c)	1 990.00 €	1 989.03 €			
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (b-a)</b>				<b>503.93 €</b>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2022 (b-c+a)</b>				<b>-1 485.10 €</b>	

## Budget Annexe1 – Activités économiques locatives - Section d'investissement

DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVU	RÉALISÉ
21-Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	13-Subventions d'investissement reçues	0.00 €	0.00 €
23-Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	16-Emprunts et dettes assimilées	114 567.00 €	0.00 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	10-Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	11 267.00 €	11 266.67 €	165-Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €
020-Dépenses imprévues	0.00 €				
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>11 267.00 €</b>	<b>11 266.67 €</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>114 567.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 020.00 €	17 020.00 €	021-Virement de la section de fonctionnement	9.00 €	
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>28 287.00 €</b>	<b>28 286.67 €</b>	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 762.00 €	44 761.79 €
001 - Résultat investissement reporté (c)	131 051.00 €	131 050.71 €	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>	<b>159 338.00 €</b>	<b>44 761.79 €</b>
<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>		<b>0.00 €</b>	<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>		<b>0.00 €</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (b-a)</b>				<b>16 475.12 €</b>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2022 (b-c+a)</b>				<b>-114 575.59 €</b>	

M. EBERHARD demande s'il y a des questions.

M-A. BARBE demande si l'étude correspond au Quai et si un jour ce budget sera équilibré ?

M. EBERHARD répond que ce budget reste fragile, il est équilibré avec le budget général, quand le remboursement de cet investissement sera fini, ce compte sera bénéficiaire.

V. FRAYSSE indique que le résultat de clôture est meilleur que l'année précédente.

Elle donne les ratios liés du budget annexe : « Activités économiques locatives ».

M. EBERHARD indique que les différences entre l'année précédente et cette année s'expliquent :

- par l'incendie donc pas de location durant les travaux.
- le départ du garagiste en cours d'année (pas de loyer pendant un trimestre du temps de la remise en fonctionnement).
- une consommation des combustibles qui a été maîtrisée.



## Ratios du budget annexe « activités économiques locatives »

- CAF brute : 28 246€ (en 2021 : 13 131€)
- CAF nette : 16 979€ (en 2021 : 1 864€)
- Ratio de rigidité : 0 %
- Ratio d'endettement : 2,64 années de RRF (en 2021 : 3,74)

V. FRAYSSE indique que pour mettre fin à ce déficit de 116 000€, il faudra encore quelques années.

- CAF nette : 16 979 (capital de l'emprunt : 11 267€ prêt à taux 0)
- Le CAC (coefficient de financement courant) : 0.56 (de 0.94 en 2021)
- Ratio de rigidité : 0% (pas de personnel mandaté sur ce budget)
- Ratio d'endettement : 2.64 années recette réelle de fonctionnement (en année CAF brute : + 8 ans).

V. FRAYSSE alerte les conseillers en expliquant que sur ce budget elle déconseille d'engager de gros emprunts car le poids de la dette et la charge financière viendraient alourdir ce budget et fragiliser la CAF. Un entretien régulier de ce bâtiment est donc à réaliser pour éviter de grosses dépenses.

M.EBERHARD demande s'il y a des questions.

P. BENOIT explique que sur ce budget, ce qui est dérangent c'est l'opacité existant sur les occupants. A la commission économique, signalement d'une association qui sous-loue à une autre association.

P. MOSSAZ indique que compte tenu des investissements engagés avec l'argent public, il souhaite que les associations qui occupent les lieux transmettent chaque année leurs bilans.

M. EBEHARD indique que la sous location est autorisée par les baux, que le montant des loyers sont réévalués annuellement. Il prend note de cette requête, pour demander les comptes rendus annuels des associations locataires au Quai.

### 5.3 - Budget annexe : Création de zones d'activités

M. EBEHARD présente ensuite le compte administratif du budget annexe : Création de zones d'activités – section de fonctionnement et section d'investissement.

#### Budget Annexe2 – Création de zones d'activités - Section de fonctionnement

DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVU	RÉALISÉ
011 Charges à caractère général	10 000.00 €	4 831.39 €	013 Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €
012 Charges du personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	279 100.00 €	0.00 €
65 Autres charges de gestion courante	100.00 €	0.00 €	74 Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €
66 Charges financières	565.00 €	564.23 €	75 Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.03 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	76 Produits financiers	0.00 €	0.00 €
022 Dépenses imprévues	700.00 €		77 Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>11 365.00 €</b>	<b>5 395.62 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>279 100.00 €</b>	<b>0.03 €</b>
023 Virement à la section d'investissement	273 141.00 €				
042 Opérations ordre de transfert entre sections	276 000.00 €	275 999.82 €	042 Opérations ordre de transfert entre sections	281 406.00 €	281 395.41 €
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>560 506.00 €</b>	<b>281 395.44 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>	<b>560 506.00 €</b>	<b>281 395.44 €</b>
002 Résultat fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	002 Résultat fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (b-a)</b>				<b>0.00 €</b>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2022 (b-a)</b>				<b>0.00 €</b>	

## Budget Annexe2 – Création de zones d'activités - Section d'investissement

DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVU	RÉALISÉ
Opération ZA Boulagne (205)	0.00 €	0.00 €	13-Subventions d'investissement reçues	0.00 €	0.00 €
23-Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	16-Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	10-Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	56 933.00 €	56 755.64 €			
020-Dépenses imprévues	0.00 €		<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>56 933.00 €</b>	<b>56 755.64 €</b>	021-Virement de la section de fonctionnement	273 141.00 €	
040 - Opérations ordre de transfert entre sections	281 406.00 €	281 395.41 €	040 - Opérations ordre de transfert entre sections	276 000.00 €	275 999.82 €
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>338 339.00 €</b>	<b>338 151.05 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>	<b>549 141.00 €</b>	<b>275 999.82 €</b>
001 - Résultat investissement reporté (c)	210 802.00 €	210 801.53 €			
<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>		<b>0.00 €</b>	<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>		<b>0.00 €</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (b-a)</b>				<b>-62 151.23 €</b>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2022 (b-a-c)</b>				<b>-272 952.76 €</b>	

Après la présentation F. SIMIAN demande à V. FRAYSSE d'apporter des précisions sur ce budget. Elle explique que ce budget annexe suit un stock de terrains, il est temporaire jusqu'à la dernière vente et n'a pas de ratios associés. Dans un budget classique les dépenses sont inscrites pour une partie en fonctionnement et pour une autre en investissement, dans celui-ci tout est traité en fonctionnement.

### 5.4 - Budget annexe : Déchets ménagers et assimilées

F. SIMIAN donne la parole à P. BERRARD VP de la commission Gestion des déchets. Il présente le compte administratif du budget annexe : Déchets ménagers et assimilés en section de fonctionnement et en section investissement.

## Budget Annexe – Déchets ménagers et assimilés - Section de fonctionnement

DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVU	RÉALISÉ
011-Charges à caractère général	533 810.00 €	462 480.42 €	013-Atténuations de charges	0.00 €	362.67 €
012-Charges du personnel et frais assimilés	134 200.00 €	131 254.45 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 353 600.00 €	1 409 199.00 €
65-Autres charges de gestion courante	740 000.00 €	737 742.89 €	74-Dotations, subventions et participations	153 100.00 €	186 621.83 €
66-Charges financières	3 154.00 €	3 153.59 €	75-Autres produits de gestion courante	3 000.00 €	6 260.00 €
67-Charges exceptionnelles	34 000.00 €	33 801.69 €	76-Produits financiers	0.00 €	0.00 €
68-Dotations aux amortissements et aux provisions	102 471.00 €	96 842.40 €	77-Produits exceptionnels	3 600.00 €	8 029.52 €
022-Dépenses imprévues	1 000.00 €		78-Reprises provisions semi-budgétaires	96 600.00 €	96 625.56 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 548 635.00 €</b>	<b>1 465 275.44 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 609 900.00 €</b>	<b>1 707 098.58 €</b>
023-Virement à la section d'investissement	377 141.00 €		042 - Opérations ordre de transfert entre sections	39 040.00 €	39 040.00 €
042 - Opérations ordre de transfert entre sections	156 797.00 €	156 796.24 €	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>	<b>1 648 940.00 €</b>	<b>1 746 138.58 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>2 082 573.00 €</b>	<b>1 622 071.68 €</b>	002 - Résultat fonctionnement reporté (c)	433 633.00 €	433 633.77 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (b-a)</b>				<b>124 066.90 €</b>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2022 (b+a-c)</b>				<b>557 700.67 €</b>	

S. GALDEMAS demande sur le chapitre n°658, à quoi correspond le rattachement de refus de tri régularisation (8 000€) inscrit sur le détail de ce compte administratif et si cela déséquilibre ce budget?

P. BERRARD explique qu'il s'agit d'un rattachement d'écriture comptable, il faut en effectuer la recherche, une réponse sera donnée ultérieurement. Dans tous les cas ce chiffre ne représente pas la globalité des refus de tri puisque cela représente 115 000€ compris dans le prix de la collecte. Ce refus de tri est comptabilisé une fois dans la collecte chapitre n°611 et une fois dans le traitement



chapitre n°658. Ce montant ne déséquilibre pas le budget car il est provisionné. En 2023 l'objectif est de diminuer ces chapitres avec l'ambassadeur du refus de tri arrivant au 1<sup>er</sup> avril.

C. MOULIN demande à quoi correspond le chapitre n°673 : titres annulés ?

B. BERARD indique que ce sont les changements de locataires en cours d'année et cela fait l'objet ensuite de refacturation pour l'ancien et le nouveau locataire au prorata de l'occupation du logement.

P. BERRARD présente la section d'investissement.

### Budget Annexe – Déchets ménagers et assimilés - Section d'investissement

DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVU	RÉALISÉ
21-Immobilisations corporelles	299 904.00 €	0.00 €	Opération 18-Achat containers et bacs OM	0.00 €	4 858.61 €
Opération 18-Achat containers et bacs OM	200 000.00 €	16 063.20 €	Opération 20-Aménagement déchetteries	0.00 €	0.00 €
Opération 20-Aménagement déchetteries	150 000.00 €	5 812.68 €	10-Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	17 460.00 €	17 453.81 €	16-Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
020-Dépenses imprévues	5 000.00 €		<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 858.61 €</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>672 364.00 €</b>	<b>39 329.69 €</b>	021-Virement de la section de fonctionnement	377 141.00 €	
040 - Opérations ordre de transfert entre sections	39 040.00 €	39 040.00 €	040 - Opérations ordre de transfert entre sections	156 797.00 €	156 796.24 €
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>711 404.00 €</b>	<b>78 369.69 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>	<b>533 938.00 €</b>	<b>161 654.85 €</b>
			001 - Résultat investissement reporté (c)	177 466.00 €	177 466.07 €
<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>		<b>13 898.00 €</b>	<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>		<b>0.00 €</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (b-a)</b>				<b>83 285.16 €</b>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2022 (b+c-a)</b>				<b>260 751.23 €</b>	

P. BERRARD indique qu'une « coquille » est inscrite dans le tableau opération : 18, achats de conteneurs sur le chapitre n°2153. Il est indiqué achat de 3 composteurs semi-collectifs alors que ce sont 15 composteurs.

Il demande s'il y a des questions.

M-A BARBE remarque que les investissements prévus n'ont pas été tous menés en 2022 et que la hausse importante de la Redevance Incitative (RI) aurait pu être évitée pour les usagers en 2023, même s'il constate que la gestion de ce budget est bonne et il en remercie.

P. BERRARD rappelle et comme il l'avait évoqué au dernier conseil communautaire qu'une prévoyance avait été faite de 30% sur les différents marchés. Aujourd'hui sur le verre, le premier marché a augmenté de +24% et le deuxième de + 31%. Dans la quinzaine qui arrive les plis pour les marchés des ordures ménagères, emballages et papiers vont être ouverts. Tous les nouveaux marchés vont être à cette hauteur-là, nous subissons l'inflation. Depuis la mise en place de la tarification incitative un excédent apparaît qui permet d'avoir un minimum de fond de roulement (capacité d'autofinancement). A savoir qu'en 2024 et 2025 des investissements vont être affectés aux biodéchets et au remplacement des colonnes de tri.

En 2023 la moitié du financement de l'usine de SYPROVAL (préparation à l'enfouissement) représente 50 000€ et à partir de 2024, passera à 100 000€ pendant 20 ans. Tout cela ce sont des charges à venir et à prévoir pour la collectivité

F. CHAPUS souligne que des collectivités limitrophes de notre territoire ont subi une augmentation de la redevance des déchets ménagers jusqu'à 34%.

V. FRAYSSE donne 3 ratios liés au budget OM :

- Le CAC (coefficient d'Autofinancement courant) : 0.86 soit 14% pouvant être consacré aux investissements
- La CAF brute se maintient dans ce budget et c'est bien
- La CAF nette, une perte de 16 000€ est notée mais rien de dramatique
- Ratio de rigidité : 8.33%, ratio correct

### Ratios du budget annexe « déchets ménagers »

- CAF brute : 242 040€ (en 2021 : 257 526€)
- CAF nette : 224 586€ (en 2021 : 240 581€)
- Ratio de rigidité : 8,33 % (en 2021 : 8,07 %)
- Ratio d'endettement : 0,10 année de produits courants (en 2021 : 0,12)

- Ratio d'endettement : 0.10 ratio correct, qui laisse une marge éventuellement sur l'endettement et sur ce budget-là.

V. FRAYSSE rappelle que P. BERRARD lui avait demandé avant la mise au vote des tarifs de la RI en décembre dernier d'effectuer une analyse fiscale rétrospective. Elle souhaitait venir à ce conseil de décembre mais avait eu un empêchement et s'en excuse. Elle souhaite partager des données sur le choix de cette augmentation. La rétrospective sur 3 ans a montré qu'une CAF nette avait été estimée pour 2022 à 150 000€ et le chiffre présenté ce jour est mieux. Nous avons bien estimé les charges réelles 1 371 000€, actuellement elles sont à 1 368 000€. Par contre pour les produits, il y a un delta de 70 000€ à voir pourquoi mais nous n'avons pas non plus tous les chiffres à cette création d'analyse. Par rapport à l'inflation et la CAF brute nous avons envisagé une baisse de 50 000€. Pour améliorer la CAF soit il y a une diminution des charges (mais hausse des marchés), soit par la hausse des produits. Et pour finir dans la rétrospective effectuée une hausse plus importante apparaissait. Toute CAF brute qui augmente en 2022 augmente le fonds de roulement dès 2022.

## 5.5 - Budget annexe : Régie de distribution de chaleur

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE VP de la commission Agriculture-Forêt- Gestion de l'espace. Il présente le compte administratif du budget annexe : Régie de distribution de chaleur en section de fonctionnement et en section d'investissement

### Budget Annexe – Régie de distribution de chaleur - Section de fonctionnement

DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVU	RÉALISÉ
011-Charges à caractère général	77 247.00 €	75 357.55 €	013-Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €
012-Charges du personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 000.00 €	59 875.91 €
014 - Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €	73-Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €
65-Autres charges de gestion courante	10.00 €	0.44 €	74-Dotations, subventions et participations	27 654.00 €	27 654.00 €
66-Charges financières	0.00 €	0.00 €	75-Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €
67-Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	76-Produits financiers	0.00 €	0.00 €
68-Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	0.00 €	77-Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
022-Dépenses imprévues	0.00 €		78-Reprises provisions semi-budgétaires	0.00 €	0.00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>77 257.00 €</b>	<b>75 357.99 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>74 654.00 €</b>	<b>87 529.91 €</b>
023-Virement à la section d'investissement	0.00 €		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 568.00 €	8 568.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 055.00 €	14 054.87 €	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>	<b>83 222.00 €</b>	<b>96 097.91 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>91 312.00 €</b>	<b>89 412.86 €</b>	002 - Résultat fonctionnement reporté (c)	8 090.00 €	8 090.46 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (b-a)</b>				<b>6 685.05 €</b>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2022 (b+c-a)</b>				<b>14 775.51 €</b>	

A. JEUNE demande s'il y a des questions.

M-A. BARBE demande quand a été effective la hausse des tarifs.

A. JEUNE précise qu'il y a eu 2 hausses votées : une en septembre 2021 de l'ordre de 20%, pour absorber le prix de l'énergie 2021 ; une en septembre 2022 suite au conflit en Ukraine de l'ordre de 30%. Dans les comptes présentés il n'y a que la 1<sup>ère</sup> hausse qui est prise en compte.

V. FRAYSSE donne 3 ratios principaux sur le budget « Régie de distribution de chaleur » :

- CAF brute : 12 172€, CAF qui s'améliore et aussi beaucoup plus de produits réels de fonctionnement
- CAF nette : de 12172 € et non pas de 5 350€, une « coquille » (aucun emprunt à rembourser)
- Le CAC (coefficient de financement courant) : 0.90 soit 10% pouvant être consacré aux investissements
- Ratio de rigidité : 0%
- Ratio d'endettement : 0%
- Le CAC (coefficient d'Autofinancement courant) : 0.86 soit 14% pouvant être consacré aux investissements en 2021 de 0,90. Le CAC s'améliore grâce à des recettes réelles qui ont évolué à la hausse et rapidement.

## Budget Annexe – Régie de distribution de chaleur - Section d'investissement

DÉPENSES	PRÉVU	RÉALISÉ	RECETTES	PRÉVU	RÉALISÉ
21-Immobilisations corporelles	28 751.00 €	7 388.68 €	13-Subventions d'investissement reçues	14 000.00 €	0.00 €
23-Immobilisations en cours	20 000.00 €	0.00 €	16-Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	10-Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	165-Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €
020-Dépenses imprévues	0.00 €		<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>48 751.00 €</b>	<b>7 388.68 €</b>	021-Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 568.00 €	8 568.00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 055.00 €	14 054.87 €
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>57 319.00 €</b>	<b>15 956.68 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>	<b>28 055.00 €</b>	<b>14 054.87 €</b>
			001 - Résultat investissement reporté (c)	29 264.00 €	29 264.20 €
<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>		<b>14 800.00 €</b>	<b>RESTES A RÉALISER 2022</b>		<b>11 840.00 €</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (b-a)</b>				<b>-1 901.81 €</b>	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2022 (b+c-a)</b>				<b>27 362.39 €</b>	

F. SIMIAN laisse la parole à G. MORÉNAS-MORIN, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente qui fait procéder aux votes des 5 comptes administratifs.

F. SIMIAN quitte la séance et ne prend pas part aux votes.

### Délibération n°11/2013 : Approbation des Comptes Administratifs 2022.

Au 31 Décembre 2022, les Comptes Administratifs présentaient les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultats	
			Excédent	Déficit
<b>Budget Général</b>	4 389 415.54	6 378 618.02	1 989 202.48	
<b>Budget Annexe 1 :</b> Activités économiques locatives sur Le Pays de Dieulefit	56 982.45	55 497.35		1 485.10
<b>Budget Annexe 2 :</b> Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit	281 395.44	281 395.44	0.00	0.00
<b>Budget "Déchets ménagers et assimilés"</b>	1 622 071.68	2 179 772.35	557 700.67	
<b>Budget "Régie de distribution de chaleur"</b>	89 412.86	104 188.37	14 775.51	

	INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultats	
			Excédent	Déficit
<b>Budget Général</b>	1 079 037.85	1 718 694.41	639 656.56	
<b>Budget Annexe 1 :</b> Activités économiques locatives sur Le Pays de Dieulefit	159 337.38	44 761.79		114 575.59
<b>Budget Annexe 2 :</b> Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit	548 952.58	275 999.82		272 952.76
<b>Budget "Déchets ménagers et assimilés"</b>	78 369.69	339 120.92	260 751.23	
<b>Budget "Régie de distribution de chaleur"</b>	15 956.68	43 319.07	27 362.39	

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- APPROUVE les résultats des Comptes Administratifs 2022 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

## 6 - Affectations des Résultats 2022

Budget	Affectation en fonctionnement	Affectation en investissement
Budget général	1 989 202,48	0,00
Budget : activités économiques locatives	0,00	0,00
Budget : création zones d'activités	0,00	0,00
Budget : déchets ménagers et assimilées	557 700,67	0,00
Budget : régie de distribution de chaleur	14 775,51	0,00

### 6.1 - Affectation du résultat 2022 budget général.

#### **BUDGET GENERAL**

La Présidente, F. SIMIAN présente la délibération

La Présidente, F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

#### **Délibération n°12/2023 : Affectation du résultat 2022 budget général.**

Voir page n°6 du Compte Administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Général,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 1 989 202.48€,

**DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :**

1 - Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.0€
2 - Report en fonctionnement R 002	1 989 202.48€,

F. SIMIAN remercie l'assemblée.

### 6.2 - Affectation du résultat 2022 budget "Activités économiques locatives".

#### **BUDGET ANNEXE 1 - Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit**

La Présidente, F. SIMIAN présente la délibération

La Présidente, F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions

#### **Délibération n°13/2023 : Affectation du résultat 2022 budget "Activités économiques locatives".**

Voir page n°6 du Compte Administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Annexe 1 " Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit ",

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif 2022 présente un déficit de fonctionnement de - 1 485.10 €,

**DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:**

1 - Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2 - Report en fonctionnement R 002	- 1 485.10 €

### **6.3 - Affectation du résultat 2022 budget "Création de zones d'activités".**

#### **BUDGET "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit"**

La Présidente, F. SIMIAN présente la délibération

La Présidente, F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions

**Délibération n°14/2023 : Affectation du résultat 2022 budget "Création de zones d'activités".**  
Voir page n°6 du Compte Administratif.

#### **Affectation du résultat**

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit",  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 0 €,

**DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :**

1 - Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2 - Report en exploitation R002	0.00 €

### **6.4 - Affectation du résultat 2022 budget "Déchets ménagers et assimilés".**

#### **BUDGET "Déchets ménagers et assimilés"**

La Présidente, F. SIMIAN présente la délibération

La Présidente, F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions

**Délibération n°15/2023 : Affectation du résultat 2022 budget "Déchets ménagers et assimilés".**  
Voir page n°5 du Compte Administratif.

#### **Affectation du résultat**

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget "Déchets ménagers et assimilés",  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 557 700.67 €,

**DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :**

1 - Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2 - Report en exploitation R002	557 700.67 €

### **6.5 - Affectation du résultat 2022 budget "Régie de distribution de chaleur".**

#### **BUDGET "Régie de distribution de chaleur"**

La Présidente, F. SIMIAN présente la délibération

La Présidente, F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions

**Délibération n°16/2023 : Affectation du résultat 2022 budget "Régie de distribution de chaleur".**  
Voir page n°5 du Compte Administratif.



### Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget " Régie de distribution de chaleur ",  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 14 775.51 €,

**DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:**

**2 - Report en fonctionnement R002 14 775.51 €,**

F. SIMIAN remercie V. FRAYSSE, B. BERARD et P. STADLER pour le travail effectué sur les comptes administratifs.

### 7 - Projets de la CCDB 2023 en fonctionnement.

F. SIMIAN donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat" énonce ci-dessous les différents projets pour 2023.

#### 7.1 - Projets Défi Climat - Habitat.

##### **Habitat :**

- Renouvellement de l'aide financière pour le chauffage ou l'eau chaude solaire : 5000€
- Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (animation par le CEDER) : 15 000 €
- Animation et suivi du PIG par SOLiHA jusqu'à la mise en place de l'OPAH : 12300€
- Mise en place d'une OPAH territoire : (4 mois) 27 000 € (subvention ANAH 13500 €)
- Fonds d'avance pour travaux d'habitat indigne ou insalubre : 3 000 €
- Dans le cadre du PLH, participation à la création de logements sociaux : DAH - Les lavandes Bourdeaux (4) + Habitat Dauphinois - Domaine des Sages LBM (2) : 6000€
- Missions CAUE (communes) : reste à payer 4 472 € (2021/2022) et conventions 2023 signées 8 823 € - TOTAL : 13 500 €

##### **Energie :**

- Schéma directeur ENR / étude de gisement : 20 000 € sur 2 ans

##### **Mobilités**

- Finalisation du Schéma Directeur Cyclable
- Renouvellement de l'aide financière à l'achat de vélo : 5 000 €

##### **Sensibilisation :**

- Sensibilisation tout public et autres : 4 000 €

#### 7.2 - Projets Tourisme- Patrimoine.

E. BOUVIER, Vice-président, en charge de la Commission "Tourisme - Patrimoine", indique les différents projets :

- - Subvention de fonctionnement OT : en discussion
- - Certification OT pour agrément au classement des meublés de tourisme : 1 500€
- - Subvention de fonctionnement Maison de la Céramique : 60 000€
- - Biennale Céramique de Dieulefit et actions scolaires : 10 000€
- - Fonctionnement Sports Nature (label base VTT, entretien des chemins randonnées pédestres et VTT) : 6 200€ (aide CD26 : 5 940€)
- - Finalisation projet base trail : 12 090€ (aide CD26 : 6 045€)
- - Promotion et communication touristique : 500€
- - Cotisation « Destination Drôme Provençale » : 6 250€
- - Label Plus beaux villages de France (2 900€) et adhésion association Sur les Pas des Huguenots (1 500 €)
- - Plateforme numérique collecte taxe de séjour (2 500 € / aide CD26 : 1057€) et maintenance annuelle de la borne numérique touristique (1 500€)
- - Observatoire « Flux vision tourisme » : 1 200€
- Recette taxe de séjour 2022 : 145 800€ (selon les déclarations 2022)

Il précise que concernant le montant de la recette de la TS, le montant présenté n'était pas tout à fait exact. Du fait que les paiements de la TS pour une année N peuvent s'effectuer à N+1, voire N+2 et doivent être rattachés à la bonne année. Par contre la Taxe Additionnelle Départementale a bien été versée au Département (TAD).

### **7.3 – Projets Gestion des déchets.**

F. SIMIAN laisse la parole à P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets". Il donne les projets pour cette année :

#### **Communication et prévention des déchets :**

- Recrutement Ambassadeur(drice) du tri « refus de tri » (suivi de collecte, caractérisations emballages, ...).
- Achat d'un véhicule et d'un poste informatique (40 000 € + 1000 €)
- Réalisation de visites du centre de tri (Métripolis) et centre d'enfouissement (ROUSSAS)
- Passage en collecte multimatériaux (emballage et papier mélangés)
- Déploiement de nouvelles REP (responsabilités élargies producteurs) sur les déchèteries

#### **Mise en œuvre de la tarification incitative :**

- Travail sur la grille tarifaire des professionnels = Accompagnement BE (env. 15 000€)
- Quantification des encombrants avec mesures en déchèterie

#### **Biodéchets**

- Finalisation de la collecte et traitement des biodéchets
- Complément d'étude : traitement des biodéchets chez agriculteurs (2400€)
- Déploiement du compostage collectif et entretien des sites existants

#### **Autres**

- Aménagements de la déchèterie de Bourdeaux (100 000€)
- Préparation renouvellement des marchés de collecte 2024 (CCDRAG-CCEPPG-CCDB)

V. FRAYSSE souhaite évoquer la hausse des marchés en informant que le Conseil d'Etat a été alerté sur ces hausses sans fins en cours de marché.

Si les mairies et les services de la CCDB ont besoin pour rédiger certaines « clauses de révisions ou d'actualisation » de prix des marchés, elle est disponible.

### **7.4 – Projets Enfance-Jeunesse**

F. SIMIAN donne la parole à N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Enfance Jeunesse"

#### **Les services petite enfance :**

- 3 crèches : La Bégude de Mazenc, Dieulefit et Bourdeaux.

Participation de la CCDB au fonctionnement. En 2023 le versement des aides de la CAF évolue : le versement des bonus territoire sera directement versé aux gestionnaires : en attente des données chiffrées.

- LAEP (Lieu d'accueil enfant parent) et RPE (Relais petite enfance) à La Bégude de Mazenc et Dieulefit

#### **Les services accueils de loisirs 4/12 ans :**

- La Ferme Saint Pol à la Bégude de Mazenc : ouverture 56 jours de vacances scolaires et 37 mercredis.
- ALSH de Bourdeaux : ouverture sur 52 jours de vacances scolaires et 14 mercredis (ouverture en septembre)

#### **Les services accueil jeunes :**

- Séjour de vacances : 2 séjours en été et 1 en avril.
- Un chantier de jeunes.
- Accueil de jeunes en périscolaire 11/17 ans à l'espace jeunes à Dieulefit : mercredis, samedi et soirée.
- 2 séjours dans le cadre de l'accompagnement de projet 13/18 ans (PRAPJ) en avril et en automne.
- 2 semaines « passerelle » pour les 12/19 ans.
- 3 semaines thématiques pendant les vacances scolaires.
- Animations prévention et débat philo dans les collèges de Dieulefit et Cléon d'Andran.
- 10 ateliers parentalités (soirée ou samedi journée).
- Projet sur la question du harcèlement scolaire : appel à projet de la Région financement à 80%.

## 7.5 – Projets Développement économique.

F. SIMIAN donne la parole à Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique ». Il donne des informations sur les dossiers :

### Accompagnement des entreprises

- Poursuite de l'aide à l'investissement : 30 000 € /an
- Développer l'animation économique territoriale
- Diversifier les modalités d'accompagnement aux entreprises (actions collectives et dispositifs d'accompagnement individuels/diagnostics) via un conventionnement avec la CCI et la CMA : 6 000 € / an
- Poursuite du conventionnement avec Initiative Portes de Provence : 9000 € en 2023

Poursuite de la commercialisation des lots du Parc d'Activités Économiques (PAE) de Boulagne (2 compromis signés pour 3 lots, reste 3 lots sur lesquels des sollicitations sont en cours).

- Mise en œuvre de signalétique pour le PAE de Boulagne et révision de celle de Graveyron : en pré-signalisation et dans le PAE
- Finalisation du déploiement de la SIL dans le cadre du programme d'accompagnement des entreprises sur le territoire

Suivi et accompagnement des projets de foncier économique des communes (projets à Bourdeaux, Roche-Saint-Secret-Béconne, Souspierre, Poët-Laval...)

### Investir davantage le sujet de l'emploi :

- Copilotage de la candidature TZCLD, adhésion à l'association nationale  
 - Appui et développement d'actions en lien avec les difficultés de recrutement des entreprises sur le territoire

- Participation à la Mission Locale : 10 860 €

Étude filière céramique (état des lieux et élaboration d'un plan de développement économique, culturel et touristique) : 45 180 € TTC cofinancés à 80% du montant HT (soit environ 66% du montant TTC) par la Banque des territoires et le Département dans le cadre du programme PVD (reste à charge CCDB/Commune de Dieulefit : 15060 € TTC)

C. MOULIN souhaite apporter une précision sur les aides du département concernant l'étude filière céramique Celui-ci ne subventionne pas ce projet, il est l'intermédiaire entre la banque des territoires et la CCDB.

## 7.6 – Projets Agriculture- Forêt-Gestion de l'Espace.

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture -Forêt -Gestion de l'espace » énumère différents projets pour 2023:

### **Projet Alimentaire Territorial et projets en cours** (financés à 80% HT) :

- Animation du Projet Alimentaire Territorial (temps agent Kévin Bazile et Christelle Harmegnies)

- **Analyse des débouchés des filières agricoles** pour la restauration collective

Chambre d'Agriculture de la Drôme : dépense totale 16 000 €

- **Accompagnement à la structuration de la restauration collective**

Agribiodrôme / Agricourt : dépense totale 13 000 €

- **Stage diagnostic foncier** et renouvellement du CLIT : 3 600 €

- Réalisation d'un **annuaire des producteurs** de la CCDB (numérique en interne).

- **Stage** tuteuré ISARA : projet de **communication** (indemnités déplacement 2381 €).

- **Défi « Locavore »** : animation / sensibilisation, conférence et formations élus/ agriculteurs / citoyens (2 050 €)

Bénéficiaire	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Recettes		Auto financement
			MAA (Etat)	FEADER	CCDB
Chambre d'Agriculture	6 400 €	9 600 €	7 633,13 €	3 222,88 €	5 428 €
Agribiodrôme	5 200 €	7 800 €	7 256,25 €	3 063,75 €	2 580 €
Stage ISARA	2 381 €	-	1 339,31 €	565,49 €	476,20€
Défi locavore	2 050 €	-	2 042,44 €	862,37 €	726,20 €
Stage foncier	3 600 €	-	1 817,94 €	767,58 €	646,38 €

A. JEUNE précise qu'une opération appelée le « Printemps de l'alimentation » va démarrer un évènement en lien avec le PAT et à destination des agriculteurs et des professionnels de la restauration pour créer des réseaux.

L'évènement Défi « Locavore » aura lieu le 14 avril à Bourdeaux.

#### **Reconnaissance de la Montagne de Miélandre en ENS local :**

- Temps agent Loïc Raspail + accompagnement du Conservatoire des Espaces Naturels (2 800€)
- Dépense totale : 17 494 € - *Subvention : département (73%) 12 875 € - CCDB : 4619 €*

#### **Filière forêt-bois :**

- Convention CRPF Gestion des forêts privées : participation CCDB = 1 730 €
- Renouvellement du Projet Sylvicole Territorial (automne)

#### **Gestion des rivières et GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) :**

- Participation aux travaux et opérations d'amélioration de la qualité des eaux et continuité écologique avec les Syndicats de rivières (SMBVL et SMBRJ) : 130 000€ (taxe GEMAPI 68 800 €)

**Lutte contre le frelon asiatique :** Coordination du GDS 26 (Groupement de défense sanitaire de la Drôme 600€)

Un comité de gestion pour l'ENS de Miélandre est prévu au mois de mai. Objectif d'être labellisé d'ici la fin de l'année.

Pour la filière bois des conférences à destination des élus seront proposées pour une sensibilisation à la gestion des forêts et aux risques incendies. Ainsi qu'au débroussaillage légal sujet important.

### **7.7 – Projets Culture-Solidarités.**

F. SIMIAN, donne la parole à F. CHAPUS Vice-présidente de la commission « Culture-Solidarités ». Elle donne lecture des différents projets :

#### **Culture**

- Subvention CAEM : 55 000€ + remboursement des fluides à la commune de Dieulefit : 12 700€  
Subvention aux associations culturelles : 29 400 €
- Intégration de critères Défi climat dans le règlement pour les subventions aux manifestations culturelles
- CTEAC 22/23 : « Archives Avenir » : subventions déjà perçue fin 2022 : 35500 € - A percevoir 7 000 € en 2023 (dépenses à hauteur des subventions)
- CTEAC 23/25 : « Etre jeune à travers les âges, en lien avec notre environnement » : 46 500 € de prestations prises en charge à 100% (DRAC, région, Département, CAF – Autofinancement de la CCDB = temps agent.
- A la résidence-mission de 2 ans et aux 3 projets locaux/an viendront se greffer d'autres propositions en lien avec la thématique, notamment :
  - 1 Micro-Folie / an
  - 1 rencontre de Territoire
  - 1 formation des élus « Politiques culturelles »

#### **Solidarités**

- Subvention à l'association « Le lien 26 » : 22 370 € (fonctionnement de l'espace France services (EFS)= 16 370 € et de l'espace public numérique (EPN) = 6 000 €)
- Projet sur l'art de vieillir
  - Diffusion du film « Vieillir, tout un art... » sur le territoire
  - Création de l'exposition en lien avec un photographe du territoire et RadioLà (financement Conférence des financeurs à hauteur de 80%)
- Animations lors de la « Semaine Bleue » : 500€
- Portage des repas - Subvention aux associations sur la livraison : 3000 €
- Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) : temps agent

### **7.8 – Projets Communication Information**

F. SIMIAN donne la parole à B. DELPAL, Vice-président, en charge de la Commission « Communication-Information » énumère différents projets pour 2023:

- Bulletin n°25 sur les 30 ans de la CCDB et 2 numéros semestriel en 5200 exemplaires (conception, publication et distribution) : 19 300 € TTC
- Fin de la prestation sur le nouveau site internet : 6 360 € TTC

- Achat d'un nom de domaine (ccdb26.fr) et changement des adresses mail
- p.nom@ccdb26.fr : environ 4 500 €
- Panneau Pocket : 300 €TTC/ an

Il souhaite que les élus transmettent leurs commentaires sur ce numéro des 30 ans et signalent les zones du territoire qui n'ont pas reçu le Bulletin 25.

### 7.9 – Autres projets de la CCDB.

La Présidente, F. SIMIAN énonce les projets

- Rapport quinquennal des attributions de compensation, en cours avec KPMG : 15 800 €TTC
- Acquisition d'un logiciel métier pour l'archiviste intercommunal : 19 200 €TTC (subvention DETR demandée 4 000 € et participation des communes sur le reste à charge).

Rappel : participation au fonctionnement

- Syndicat mixte ADN : 16 900 €
- Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnies - SCoT (1,12€/hab) : 11 058 €
- Fourrière animale : 8 600 € (dont 6 300 € participation au remboursement emprunt investissement fourrière jusqu'en janvier 2033)
- Syndicat départemental de la télévision (1,90€/hab) : 18 760 €

### 8-Projets de la CCDB 2023 en investissement

La Présidente, F. SIMIAN présente les projets.

#### Rénovation thermique et aménagement du siège de la C

- Isolation thermique des murs par l'extérieur en matériaux biosourcés (fibre de bois)
- Isolation et mise en étanchéité de la toiture
- Remplacement de toutes les menuiseries extérieures par des châssis double vitrage
- Remplacement des 3 chaudières gaz (trésor public, logement de fonction du receveur et CCDB) par une chaudière au bois granulés
- Remplacement de la VMC simple flux par une VMC double flux
- Remplacement des luminaires par des LED
- Mise en place d'un VPN ( pour travail en réseau et à distance pour une meilleure sécurité).
- Acquisition de PC portable.

Montant des travaux estimé à ce jour (compris honoraires maîtrise d'œuvre) : 668 000 €HT

Consultation des entreprises lancée le 24/02/2023. Date limite de remise des offres le 14/04/2023

#### Plan de financement

- - Etat 240 000 €
- - SDED 50 000 €
- - CCDB 378 000 €
- Economie attendue sur fonctionnement : 9000€ / an

#### Aménagement de l'école de musique Intercommunale

Mise en conformité pour l'accessibilité et sécurité incendie

Montant des travaux estimation APS (compris honoraires) 89 500.00 €HT

Matériel et équipements 20 939.61 €HT

TOTAL 110 439.61 €HT

#### Plan de financement

Programme LEADER	48 351,69€
Région AuRA	40 000,00€
CCDB	22 087,92 €
TOTAL	110 439.61 €HT

#### Crèche « Les Dieul'Filous » à Dieulefit

Aménagement des extérieurs : cabane, aire de jeux, ... : 40 140 €HT

Subvention de la CAF : 32 112 € HT – CCDB : 8 028 €

#### Crèche « Souffle d'éveil » à La Bégude de Mazenc

Aménagement des extérieurs (aire de jeux, rénovation façade bois) : 26 119 €HT

Subvention de la CAF : 20 895 € - CCDB : 5 224 €



### Crèche « Picoti Picota » à Bourdeaux

Réfection terrasse, achats électroménager et matériel soins et protection : 20150 €HT

Subvention de la CAF : 10 075€ - Département : 6 045 € HT - CCDB : 6 030 €

### Achat logiciel de gestion et portail famille

Achat et maintenance d'un logiciel de gestion : 11 015 €HT

Subvention de la CAF : 5 507,50 €

### Accueil de loisirs La Ferme St Pol

Gestion chaleur et fraîcheur dans les bâtiments :

- Réfection de 2 portes : 11 593,5 € HT
- Plantation d'arbres, enherbement cour : 5 207 € HT
- Abattage arbre de la cour et remplacement : 1 438 € HT
- Installation de stores extérieurs : 6 500 €

Mise aux normes et sécurité (évacuations, défibrillateur, lave-vaisselle) : 3 940 € HT

TOTAL : 28 680 €HT

Subvention de la CAF : 14 339 € - Subvention du Département : 5 736 € - CCDB : 8 605 €

### Autres

- Pose d'un brise-soleil à la Maison de la Céramique : 30 204 €HT

*Subventions : LEADER 64% - Reste CCDB 10 873 €*

- Lancement de la consultation pour équipe de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un nouvel Office de tourisme

- Finalisation de la fabrication et pose de la SIL (signalisation d'Information Locale) : 111 500 €HT (dont commandes déjà passées pour 31 300 €HT)

*Subventions : LEADER 51 340 € - Région 37 800 € - Participation des entreprises environ ,,,, € - CCDB 22 360 €.*

- Subvention d'investissement ADN pour 2023 : 259 800 € (rappel : emprunt déjà réalisé)

## **9 - La Commission « Culture - Solidarités ».**

F. SIMIAN, donne la parole à F. CHAPUS Vice-présidente de la commission « Culture-Solidarités ». Elle donne une information :

### **9.1 - Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives.**

F. CHAPUS présente la délibération. Elle explique que pour chaque attribution de subventions différents critères dont les budgets, les bilans de ces associations ont été demandés et étudiés.

Tout en privilégiant des projets pour le territoire et étant accessible pour un maximum d'habitants avec faibles tarifs, voir gratuit pour certains évènements. Ces évènements auront lieu en dehors des pleines saisons évènementielles et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

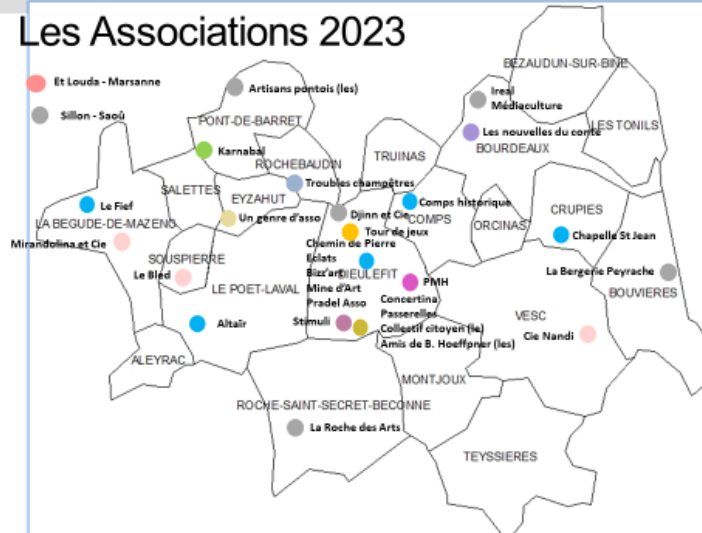
Les budgets prévisionnels de dépenses pour ces évènements ont été vérifiés. Les propositions ont été établies et présentées à la commission.

Un diaporama des interventions et lieux des évènements de ces associations est présenté à l'assemblée.

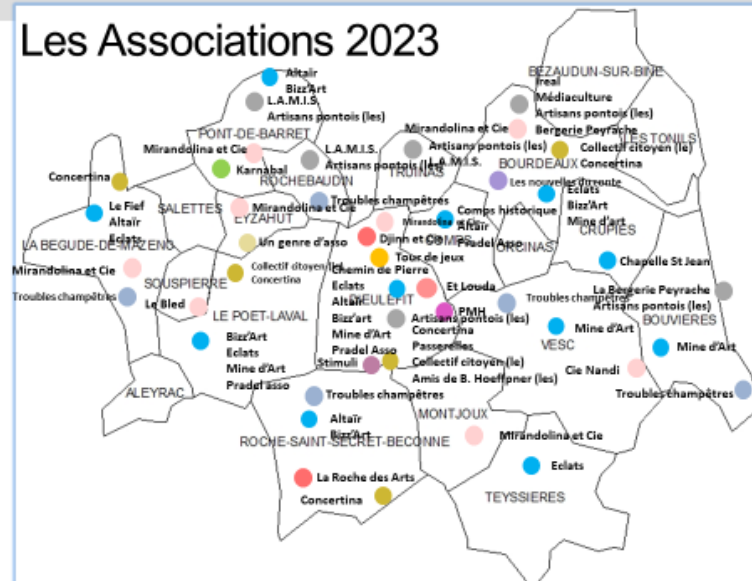
# Les Thématiques

Arts numériques	Stimuli		
Cirque	Troubles champêtres		
Conte	Nouvelles du Conte		
Danse	Et louda		
Jeux	Tours de Jeux		
Marionnette	Karnabal		
Musique	Classique	Classique / Patrimoine	Autre / multi art
	Chemin de Pierre / Pradel Association	Altair / Comps historique / Chapelle St Jean / Le Fief	Eclats / Bizz'Art Nomade
Multi formes	La bergerie "Peyrache" / Cie IREAL / Djinn et Cie / Les Artisans Pontois / Médiaculture / Sillon / La Roche des Arts		
Patrimoine	PMH		
Théâtre	Le Bled / Mirandolina et Cie / Cie NANDI		
Rencontre	Ecriture	Citoyenneté	
	Les amis de Bernard Hoeffpner	Collectif citoyen / Concertina / Passerelles / Un Genre d'asso	

## Les Associations 2023



## Les Associations 2023



F. CHAPUS précise que 35 associations ont été reçues par A. GANDOLPHE chargée de mission « Culture-Solidarités » à la CCDB. Dont 31 dossiers déposés (7 dossiers de plus que l'année précédente). Cheminement du choix, demandes présentées à la commission, puis à la commission permanente pour validation.

F. CHAPUS demande s'il y a des questions.

I. COINTAULT demande puisqu'elle est membre du conseil d'administration de l'association du Fief pourquoi la demande de 500€ à cette association a été refusée?

F. CHAPUS explique que cette association présente un évènement avec 2 dates sur La Bégude-de-Mazenc et au vu du bilan du Fief, la somme allouée à la manifestation elle-même a paru assez minime par rapport au montant du bilan fourni.

La commission a fait le choix de retenir des manifestations qui demandaient plus d'investissement financier par rapport à des associations qui avaient moins de montant à faire figurer au bilan.

P. BENOIT fait remarquer qu'une seule association, La Bizz'art Nomade a eu ce qu'elle a demandé à savoir 5 000€ ?

F. CHAPUS justifie ce choix de la commission du fait que cette association fait partie de celles qui auraient du mal à fonctionner avec les animations qu'elle propose, souvent gratuites (fait travailler les artistes du territoire). La Bizz'art met en place des prêts de matériel, une logistique des formations qu'il a semblé à la commission et à la CP nécessaire de soutenir.

M-A. BARBE souligne que c'est la seule qui demande le plus et qui a eu le montant demandé ?

F. CHAPUS informe que le budget de fonctionnement de La Bizz'art est relativement très élevé 235 000€.

A. GANDOLPHE précise que cette subvention représente moins de 2,13% de leur budget. Cette association passe beaucoup de temps dans les demandes de subvention (ex. pass culture), pour 1 € investit par la CCDB représente 6,5€ de retombée économique sur le territoire.

C. MOULIN demande comment est quantifiée cette retombée ?

A. GANDOLPHE explique qu'elle a demandé à l'association de calculer cette donnée.

La Présidente, demande si la commission « Culture-Solidarités » a été d'accord avec cette demande ?

F. CHAPUS répond que oui, la commission n'a rien relevé sur cette demande.

F. CHAPUS propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

### **Délibération n°17/2023 : Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives.**

Francette CHAPUS, Vice-présidente en charge de la Commission « Culture & Solidarités », informe que dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives, 31 dossiers de demande de subvention ont été déposés pour un montant total de demandes de 53 900 €.

Le Conseil Communautaire se prononce aujourd'hui sur les dossiers et donne un avis de principe tant sur le contenu que sur les montants de subvention.

La présélection des dossiers a été faite par la commission Culture & Solidarités le 28 février 2023.

Le bureau de la CCDB fait les propositions suivantes :

Associations	Intitulés	Lieux	Périodes /Dates	Subventions 2022 attribuées	Subventions	
					Demandées	Attribuées
Altaïr	LES CONCERTS DE L'ENSEMBLE VOCAL DU PAYS DE DIEULEFIT	6 communes	entre Mai et Octobre	-	300 €	0 €
Amis de Bernard Hoepffner (es)	VOYAGE D'UNE LANGUE A L'AUTRE - La Retraduction	Dieulefit	25 et 26 mars	800 €	1 300 €	400 €
Artisans pontois	Les fantaisies 2023	7 communes	De mai à décembre	800 €	3 000 €	1 000 €
Bergerie Peyrache	Programmation culturelle	3 communes	De janvier à l'automne	1 000 €	1 500 €	1 000 €
Bizz'art Nomade	Projet 2023 – La Bizz'Art Nomade	7 communes	De février, A décembre"	3 500 €	5 000 €	5 000 €
Bled (le)	programmation hors saison	Souspierre	De Mars à Décembre	-	1 700 €	1 500 €
Chapelle Saint Jean	Programmation musicale Juin - Septembre 2023	Crupies	De juin à septembre	-	1 500 €	800 €
Chemin pierre	Journées musicales du Pays de Dieulefit	Dieulefit	16 - 18 juillet	600 €	800 €	0 €

Associations	Intitulés	Lieux	Périodes /Dates	Subventions 2022 attribuées	Subventions		
					Demandées	Attribuées	
Cie IREAL	Les Jardins déconfinés - 4 <sup>ème</sup> édition + Les Salons déconfinés - spectacles chez l'habitant	Bourdeaux	26 août + 3 dates de mars à novembre	700 €	2 500 €	700 €	
Cie Nandi	Saison culturelle hivernale	Vesc	6 dates	1 200 €	1 200 €	600 €	
Collectif citoyen	Bain de culture et citoyenneté	3 communes	Mars - avril - octobre	1 100 €	1 500 €	700 €	
Comps historique	Des journées du patrimoine animées, attractives et accessibles à tous à l'église	Comps	Septembre		500 €	300 €	
Concertina	Rencontres estivales autour des enfermements et rencontres au fil de l'année	5 communes	D'avril à l'automne	1 000 €	2 500 €	1 000 €	
Djinn et cie	AVENTURES DJINNIALES	Dieulefit	De mars à décembre	1 000 €	1 500 €	800 €	
Eclats	Éclats, le festival de la voix au Pays de Dieulefit	5 communes	1 semaine en septembre	4 000 €	5 000 €	4 000 €	
Et Lounda	Festival métis à la croisée de la danse	Dieulefit	mai		2 500 €	0 €	
Fief (le)	Balade musicale	La Bégude de Mazenc	septembre		500 €	0 €	
Kanabal	Les Sentiers de la marionnette	Pont de Barret	octobre		400 €	0 €	
L.A.M.I.S. - Sillon	SILLON 2023	3 communes	Automne		2 000 €	1 500 €	
Médiacultures	programmation culturelle de la médiathèque de Bourdeaux	Bourdeaux	Entre mai et octobre	800 €	1 400 €	1 200 €	
Mine d'art	FESTIVAL DE MUSIQUE KLEZMER	5 communes	octobre		1 500 €	900 €	
Mirandolina	Si la campagne ne va pas au théâtre, que le théâtre aille à la campagne	8 communes	de fin juillet à fin Août	1 100 €	1 500 €	800 €	
Nouvelles conte (les)	35 <sup>ème</sup> édition du Festival des Nouvelles du conte « Dites 35, simplement, sans tousser ! »	Bourdeaux	Du 28 juillet au 6 Août	3 000 €	3 500 €	3 000 €	
Passerelles	Les murs ne servent à rien	Dieulefit	22 au 24 septembre	800 €	1 000 €	800 €	
PMH	Rencontres Historiques à la 8 <sup>e</sup> micro-festival du film	Dieulefit	du 30 mai au 4 juin 2023 et du 10 au 12 novembre 2023	1 500 €	1 000 €	600 €	
Pradel asso	« ClassicArpa » Saison Musicale	3 communes	D'avril à septembre	800 €	1 500 €	500 €	
Rohe des arts (la)	Programme / vie culturelle	RSSB	Sur l'année		1 000 €	500 €	
Stimuli	Micro-Folie	3 communes	Toute l'année / périscolaire et vacances	500 €	5 000 €	1 000 €	
Tours de Jeux	GAMES OF DRÔME	Dieulefit	13-mai	-	800 €	500 €	
Troubles champêtres	Manifestation culturelle en itinérance	5 communes	Avril et septembre	-	500 €	300 €	
Un genre d'asso	Un genre de gala	Eyzahut	30 juin - 2 juillet	-	500 €	0 €	
<b>TOTAL</b>						<b>53 900 €</b>	<b>29 400 €</b>

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés (14 abstentions) :**

- VALIDE les attributions de subvention sous réserve des crédits inscrits au budget primitif 2023;
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

## **9.2 - Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) : accord de principe.**

F. CHAPUS présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Pendant les échanges, départs de :

- M. A. BARBE à 20h40 et a donné son pouvoir à C. MOULIN ;

- I. COINTAULT à 20h50 et a donné son pouvoir à B. DELPAL.

S. GALDEMAS demande en quoi consiste cet engagement dans la durée afin d'éviter les mauvaises surprises (besoins en personnel, matériel autres...)

F. CHAPUS rappelle qu'à ce jour une réunion d'information s'est tenue en Sous-préfecture de Die pour connaître les tenants et aboutissants. C'est un moyen d'aider les associations par le biais des collectivités territoriales pour venir en aide aux migrants (= population déplacée et ou réfugiée). L'Etat ne demande pas un investissement financier. Cette délibération est là pour améliorer l'accueil de ces populations.

F. SIMIAN rappelle que dans la note de synthèse tout est expliqué et détaillé que les autres communautés de communes se sont déjà positionnées. Par contre, l'Etat ne sait pas à quelle hauteur il va pouvoir effectuer son aide. Les associations sont en attente que l'Etat se positionne factuellement.

P. MOSSAZ souligne que sur le fond du projet c'est bien mais par contre avec l'Etat il craint que la collectivité doive s'engager financièrement par la suite. Il souhaiterait une garantie de l'état en ce qui concerne sa contribution.

F. SIMIAN rappelle que c'est un engagement de principe et que la collectivité est en attente de réponses de l'état pour le financement (sous réserve).

A. GANDOLPHE précise que c'est pour que l'association ANVITA puisse effectuer une étude approfondie.

P. BERRARD rajoute que l'accueil des migrants c'est une compétence 100% Etat.

S. GALDEMAS rajoute qu'il faut savoir déjà sur le principe de l'accueil si la communauté de commune, se positionne, puis voir après pour le financement.

## **Délibération n°18/2023 : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) : accord de principe.**

Francette CHAPUS, Vice-présidente en charge de la Commission « Culture - Solidarités », informe que la CCDB a été sollicitée par la Communauté de communes du Diois afin d'envisager une collaboration pour mettre en place un CTAI sur le territoire de 4 intercommunalités :

- Communauté de communes du Val de Drôme,
- Communauté de communes du Crestois et du Pays du Saillans,
- Communauté de communes du Diois
- et Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux.

Ce dispositif, mis en œuvre par l'Etat, et ce essentiellement dans les grandes métropoles, permet aux associations œuvrant dans le domaine de l'accueil des personnes en situation d'exil d'être dotées des moyens financiers nécessaires pour mener à bien leurs missions en matière d'emploi, mobilité, santé, accès au logement, alphabétisation etc...

Fidèle à sa tradition d'accueil et de solidarité, la CCDB souhaite pouvoir participer à ce projet proposé par les communautés de communes de la Vallée de la Drôme, en lien avec les associations concernées. Francette CHAPUS explique qu'afin de poursuivre le travail de diagnostic débuté en octobre 2022 avec l'association Passerelles (Dieulefit), le Collectif du Roubion (Bourdeaux) et le Réseau Femme à l'Abri 26 (Bourdeaux), en lien avec l'ANVITA (Association nationale des Ville et Territoire Accueillant), il est nécessaire que la CCDB vote un accord de principe afin de poursuivre le travail entamé avec l'ANVITA, les autres communautés de communes, les services de l'Etat et les associations œuvrant dans le domaine.

Francette CHAPUS explique également que ce travail réalisé, un retour sera fait en conseil communautaire afin de valider l'engagement dans un CTAI.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **VALIDE le principe d'engager un travail pour la mise en œuvre d'un CTAI en partenariat avec les autres communautés de communes de la vallée de la Drôme ;**

- **AUTORISE la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

F. CHAPUS remercie l'assemblée.



## **10 - La Commission « Travaux - Bâtiments ».**

F. SIMIAN prend la parole à la place de T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux – Bâtiments » absent et s'excuse d'être absent.

### **10.1 - Avenant n°3 à l'accord-cadre relatif à l'aménagement d'une école de musique intercommunale dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit.**

F. SIMIAN présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

### **Délibération n°19/2023 : Avenant n°3 à l'accord-cadre relatif à l'aménagement d'une école de musique intercommunale dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit.**

Elle explique que le présent avenant a pour objet de fixer le forfait de rémunération définitif sur la base de l'avant-projet-définitif (APD) remis le 4 août 2022, conformément à l'article 4 de l'acte d'engagement.

Montant de l'enveloppe de travaux niveau APD : 992 000 €HT  
Taux de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre 11% soit 109 120 €HT  
Marché initial de l'accord-cadre (tranche conditionnelle) : 77 000 €HT  
Montant de l'avenant 1 : Montant HT : 5 000 € soit 6.49 % du marché initial (APS supplémentaire)  
Montant de l'avenant 2 : Montant HT : 11 000 € soit en cumulé 20.78 % du marché initial (enveloppe prévisionnelle passant de 700 000 € à 800 000 €HT)  
Montant de l'avenant 3 : Montant HT : 21 120 € soit en cumulé 48.21% du marché initial.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant n°3 à l'accord-cadre relatif à l'aménagement d'une école de musique intercommunale dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.

### **10.2 - Equipement, mise aux normes et accessibilité de l'école de musique intercommunale – Demande de subventions auprès du programme LEADER.**

F. SIMIAN présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

### **Délibération n°20/2023 : Equipement, mise aux normes et accessibilité de l'école de musique intercommunale – Demande de subventions auprès du programme LEADER.**

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que par délibération n°20/2021 du 25 mars le conseil a validé de porter une demande de subvention auprès du programme LEADER relatif à l'aménagement de l'école de musique intercommunale localisée dans l'ancien collège de Dieulefit.

Elle rappelle, que les élus se sont prononcé pour un report du projet tel que proposé dans ladite délibération et de n'engager que les travaux de mises aux normes et d'accessibilité.

#### **Dépenses d'investissement**

- Travaux et imprévus	55 000 €
- Honoraires	34 500 €
- Matériel et équipements	20 939.61€
<b>TOTAL</b>	<b>110 439.61 € HT</b>

#### **Plan de financement**

- Programme LEADER	48 351.69 €
- Région AuRA	40 000.00 €
- CCDB	22 087.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>110 439.61 € HT</b>

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **SOLLICITE** auprès du programme LEADER, l'octroi d'une subvention d'un montant de 48 351.69 € ;  
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

**10.3 - Equipement, mise aux normes et accessibilité de l'école de musique intercommunale - Demande de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du contrat ambition Région.**

F. SIMIAN présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

**Délibération n°21/2023 : Equipement, mise aux normes et accessibilité de l'école de musique intercommunale - Demande de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du contrat ambition Région.**

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que par délibération n°20/2021 du 25 mars le conseil a validé de porter une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes relatif à l'aménagement de l'école de musique intercommunale localisée dans l'ancien collège de Dieulefit. Elle rappelle, que les élus se sont prononcés pour un report du projet tel que proposé dans ladite délibération et de n'engager que les travaux de mises aux normes et d'accessibilité.

**Dépenses d'investissement**

- Travaux et imprévus	55 000 €
- Honoraires	34 500 €
- Matériel et équipements	20 939.61 €
TOTAL	110 439.61 € HT

**Plan de financement**

- Programme LEADER	48 351.69 €
- Région AuRA	40 000.00 €
- CCDB	22 087.92 €
TOTAL	110 439.61 € HT

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- SOLLICITE auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat ambition Région, l'octroi d'une subvention d'un montant de 40 000 € ;
- AUTORISE la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

**11.1 - : Aménagement d'un brise soleil à la Maison de la Céramique du pays de Dieulefit - Demande de subventions auprès du programme LEADER.**

F. SIMIAN présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

**Délibération n°22/2023 : Aménagement d'un brise soleil à la Maison de la Céramique du pays de Dieulefit - Demande de subventions auprès du programme LEADER.**

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB), est propriétaire par bail emphytéotique du bâtiment de la Maison de la Céramique du pays de Dieulefit, situé parc de la Baume à Dieulefit.

Elle explique que dans la partie destinée aux ateliers pour la formation professionnelle les vitrages sont exposés plein Sud. Afin de réduire la chaleur en période estivale et d'atténuer les rayonnements rasants du soleil sur les intersaisons venant perturber le travail des céramistes il est proposé d'installer un pare-soleil à l'extérieur des vitrages.

Le montant de la fourniture et de la pose s'élève à 30 204 €HT.

**Plan de financement**

- Programme LEADER	19 330.56 €
- CCDB	10 873.44 €
TOTAL	30 204.00 € HT

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- SOLLICITE auprès du programme LEADER, l'octroi d'une subvention d'un montant de 19 330.56 € ;
- AUTORISE la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

### **11.2 - Signature d'une convention pour autorisation de passage, en terrain privé, d'une canalisation d'eau potable.**

F. SIMIAN présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

#### **Délibération n°23/2023 : Signature d'une convention pour autorisation de passage, en terrain privé, d'une canalisation d'eau potable.**

La Présidente, Fabienne SIMIAN explique que la commune de La Bégude-de-Mazenc souhaite effectuer des travaux de raccordement au réseau d'eau potable afin d'alimenter la parcelle OH 916 propriété de Monsieur MORIN ; nécessitant la signature d'une convention d'autorisation de passage sur la parcelle figurant au plan cadastral sous la Section et numéro H 917 (multiaccueil « Souffle d'éveil ») propriété de la CCDB.

Après avoir donné lecture de la convention ci-annexée ;

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE la signature d'une convention pour autorisation de passage, en terrain privé, d'une canalisation d'eau potable ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

F. SIMIAN remercie l'assemblée.

## **12 - Gestion du Personnel et finances.**

### **12.1 - Création d'un poste permanent d'agent technique polyvalent.**

F. SIMIAN présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

#### **Délibération n°24/2023 : Création d'un poste permanent d'agent technique polyvalent.**

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La Présidente propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent, de catégorie C, d'agent technique polyvalent à temps complet pour exercer les fonctions suivantes :

- Maintenir en état de fonctionnement et effectuer des travaux courants sur les bâtiments (travaux tous corps d'état).
- Entretien courant des espaces verts dans les 2 crèches et des 2 parcs d'activités économiques.
- Assurer l'entretien et le pilotage des installations de chauffage, plomberie, dans le patrimoine bâti de la collectivité.
- Assurer l'entretien et le pilotage des installations de chauffage, plomberie, dans le patrimoine bâti de la collectivité.
- Contrôle de l'approvisionnement en combustible des modes de chauffage (fioul, bois déchiqueté et granulés) dans le patrimoine bâti de la collectivité.
- Assurer le suivi et accompagner les contrôles réglementaires des Etablissements Recevant du Public (extincteurs, désenfumage, VMC, alarmes incendie et éclairages de secours, ascenseurs, chauffage, gaz, électricité etc...)
- Participer à divers travaux avec le service gestion des déchets.
- Assister les collègues dans d'autres domaines techniques être en relation avec l'agent de prévention.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE la création d'un poste permanent d'adjoint technique polyvalent à temps complet et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;**
- **INSCRIT les crédits correspondants au budget ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **12.2 - Programme LEADER - Convention de coopération entre le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales et la CCDB pour la gestion de fin de programme.**

F. SIMIAN présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

### **Délibération n°25/2023 : Programme LEADER - Convention de coopération entre le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales et la CCDB pour la gestion de fin de programme.**

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que la CCDB a la responsabilité administrative de la gestion du programme LEADER 2014 - 2020. Le calendrier opérationnel du programme permet au Groupe d'Action Locale (GAL) de programmer les derniers dossiers jusqu'en avril 2023 avec des opérations qui peuvent, selon les engagements juridiques, se dérouler jusque fin 2024. Les demandes de paiement doivent être déposées avant la fin de l'année 2024 et les GAL ont la possibilité de finaliser l'envoi de l'instruction des demandes de soldes des bénéficiaires jusqu'en juin 2025.

Elle explique que dans le contexte de transition entre les générations de programmes 2014-2020 et 2023-2027, la CCDB ne dispose plus des moyens humains permettant d'assurer la gestion du GAL Portes de Provence. En revanche, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a recruté une gestionnaire LEADER à 0,9 ETP pour assurer la fin de gestion 2015-2022 pour le GAL Une Autre Provence.

Ces demandes de solde en fin de programmation 2014-2020 sont évaluées au nombre de 8. La faible charge de travail qu'elles représentent sur 24 mois (autour de 0.1 ETP/an) ne justifie pas le recrutement d'un salarié dédié et il est ainsi proposé dans l'intérêt mutuel des parties que le service instructeur du GAL Une Autre Provence porté par le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales en assure la charge.

La Présidente, propose de conventionner avec le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans le cadre d'une convention de coopération, conclue sur le fondement de l'article L. 2511-6 du Code de la commande publique portant sur les modalités de mise en œuvre des missions de gestion du PNR, les obligations réciproques des parties, de même que sur les moyens qui y sont affectés, en vue d'atteindre l'objectif commun tenant à la gestion des dossiers LEADER.

Le montant de contribution s'élève pour 2023/2024 à 400 heures maximum au prix unitaire de 32.80€, soit 13 120 €.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **VALIDE la convention de coopération entre le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales et la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer la convention de coopération ci-annexée ainsi que toute pièce utile à cette décision.**

## **12.3 - Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.**

F. SIMIAN présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

### **Délibération n°26/2023 : Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.**

La Présidente, Fabienne SIMIAN, explique que le mode de financement de la formation professionnelle de céramiste par la Région, nécessite pour la régie intercommunale " Maison de la Céramique du pays de Dieulefit " de porter une trésorerie importante sur près de 7 mois.

Pour y faire face la régie souhaite ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 100 000 €. La caisse d'épargne demande que la CCDB s'en porte garant.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **SE PORTE garant de la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € ouverte par la régie intercommunale " Maison de la Céramique du pays de Dieulefit " auprès de la caisse d'épargne ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.**

### 13 – Décisions de la Présidente.

#### **Décision 04-2023 : Signatures de marchés pour renouvellement de collectes : verres et cartons (MAPA).**

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler les marchés de collecte pour les verres et les cartons ; après lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres suivantes sont parvenues :

Entreprises	Montant de l'offre HT	Prix unitaire CCDB HT	Prix unitaire DRAGA HT	Note Technique	Note Environnementale	Note Prix	Note Totale	Class.
<b>LOT 1 – COLLECTE DU VERRE ET LAVAGE CSE</b>								
GUERIN LOGISTIQUE GROUPE MINERIS	<b>80 540,00€</b>	Collecte Tonne : 65,00 €	Collecte Tonne : 65,00 €	45	15	40	100	1

<b>LOT 2 – COLLECTE DES CARTONS ET MISE A DISPOSITION CONTENEURS</b>								
COVED GROUPE PAPREC	<b>143 990,00€</b>	Collecte Tonne : 412,00 €	Collecte Tonne : 437,00 €	32	9	40	81	1
		Location contenant : 24,00 €	Location contenant : 24,00 €					

La Présidente, **CONSIDÉRANT** les offres les mieux disantes conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 – Collecte des verres et lavage des CSE : GUERIN LOGISTIQUE pour un montant de 80 540. 00 €HT
- Lot 2 : Collecte des Cartons et mise à disposition de conteneurs : COVED pour un montant de 143 990. 00 €HT.

Le montant total des marchés s'élève à 224 530 €HT, soit 236 879.15 €TTC.

#### **Décision 05-2023: Convention en partenariat avec les agriculteurs dans le cadre du compostage des végétaux issus des déchèteries de la CCDB.**

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler les conventions concernant le compostage des végétaux issus des déchèteries de la CCDB chez les agriculteurs du territoire, représentant entre 150 et 200 bennes par an ; le transport des bennes de la déchèterie de Bourdeaux représentera entre 25 et 35 benne par an.

**CONSIDÉRANT** l'évolution des coûts suite à l'inflation et aux coûts de l'énergie et des évolutions de pratiques (tassage des bennes à Dieulefit).

	Ancienne convention 2016	Nouvelle convention 2023
Massification et retournement du compost	Déchèterie de Dieulefit ( <i>bennes non tassées</i> ): <b>15.60 € / benne</b>  Déchèterie de Bourdeaux ( <i>bennes tassées</i> ) : <b>19.40 € / benne</b>	Déchèteries de Dieulefit et Bourdeaux ( <i>bennes tassées</i> ) : <b>19.40 € / benne</b>
Transport des bennes de la déchèterie de Bourdeaux	<b>57.00 € / benne</b>	<b>77.00 € / benne</b>

La Présidente, **DÉCIDE** de mettre à jour et signer une convention de partenariat avec les agriculteurs concernés, permettant de pérenniser la filière locale de traitement des végétaux tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement.

**Décision 06-2023 : Signatures d'avenants avec l'entreprise « Atelier du Bâtiment » pour les travaux de réfection et de modification de la toiture du multi accueil « Les Dieul'Filous » à Dieulefit, après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).**

La Présidente, **CONSIDÉRANT**, les modifications à porter à l'acte d'engagement constatant des plus-values et des moins-values pour le lot suivant :

- Lot 1 – Démolition – Charpente – Couverture - Zinguerie : SARL Atelier du bâtiment

Montant initial du marché : 21 405.51 €HT.

Justification de l'avenant n°1 : fourniture et pose d'un couloir en zinc en raccord de toiture

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 1 581.06 €HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 22 986.57 €HT

- Lot 1 – Démolition – Charpente – Couverture - Zinguerie : SARL Atelier du bâtiment

Montant du marché après avenant n°1 : 22 986.57 €HT

Justification de l'avenant n°2 : Moins-values pour des stores solaires extérieurs motorisés non posés et pose d'un store intérieur motorisé

Montant de l'avenant proposé en moins-values : -1 079.06 €HT.

Montant du marché après avenants n°1 et n°2 : 21 907.51 €HT

La Présidente, **DÉCIDE** de signer les avenants avec l'entreprise Atelier du bâtiment.

**Décision 07-2023 : Relative à la signature d'un avenant n°1 du lot n°3 du marché pour les travaux de réfection et de modification de la toiture du multiaccueil « Les Dieul'Filous » à Dieulefit, avec SAS Pellegrin Frères - (MAPA).**

**VU** la décision n° D31/2022, relative à la signature du lot n°3 du marché pour les travaux de réfection et de modification de la toiture du multiaccueil « Les Dieul'Filous » à Dieulefit, après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA),

La Présidente, **CONSIDÉRANT**, les modifications à porter à l'acte d'engagement constatant des plus-values et des moins-values pour le lot suivant :

- Lot 3 – Chauffage : SAS PELLEGRIN Frères

Montant initial du marché : 2 370.50 €HT.

Justification de l'avenant n°1 : marché initial ajusté au regard des prestations effectuées

Montant de l'avenant proposé en moins-values : -220.20 €HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 2 150.30 €HT

La Présidente, **DÉCIDE** de signer les avenants avec la SAS PELLEGRIN Frères.

**Décision 08-2023 : Signature d'une convention partenariale de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une durée de 5 ans.**

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la délibération n°14/2021 du 25 mars, portant sur la décision de ne pas prendre la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire de la CCDB ;

**CONSIDÉRANT** la compétence de la Région Auvergne Rhône-Alpes en tant qu'Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité sur le territoire de la CCDB ;

**DÉCIDE** de signer une convention partenariale de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une durée de 5 ans.

**Décision 09-2023 : Signature d'un marché avec le groupement de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement pour mise aux normes et accessibilité de l'école de musique intercommunale- CAEM.**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement pour mise aux normes et accessibilité de l'école de musique intercommunale ; après

lancement d'une consultation par courrier le 26 janvier 2023 auprès de deux architectes, deux offres sont parvenues dans les délais et ont été analysées :

- Patrice ABEILLE : montant de la mission 30 000 €HT
- MAA Atelier : montant de la mission 35 600 €HT

La Présidente, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec le groupement de maîtrise d'œuvre : Patrice ABEILLE Architecte, Atelier d'architecture ARMAND et COUTELIER et MATTE bureau d'étude fluide pour un montant de 30 000 €HT, soit 36 000 €TTC

#### **14 - Questions et informations diverses.**

F. SIMIAN donne quelques informations :

- Conseil Communautaire le 13 avril à 18h à Roche-Saint-Secret\_Béconne ;

La Présidente, F. SIMIAN remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli.

### **Le Séance est levée à 21h 06.**

Fait à Dieulefit, le 31 mars 2023.

Le Secrétaire de séance,  
Bernard DELPAL.

La Présidente,  
Fabienne SIMIAN.